

# Type: 1 Savanes de Mamaribo, Roches Blanches et savane Flèche

n° régional: 00000003

n° national: 030120004

## Résumé des modifications proposées

Création  Désinscription  Type  Dénomination  Contour  Compléments d'informations

### Descriptif des modifications:

Cette ZNIEFF de type I a été étendue afin de créer une entité homogène englobant des milieux d'intérêt écologiques. Le nouveau zonage intègre les secteurs de savanes et de marais de la précédente ZNIEFF de type II « Littoral d'Organabo » et la savane de Bellevue.

Cette ZNIEFF de type I est une ZNIEFF autonome, à savoir, non inscrite dans une ZNIEFF de type II.

### Sources cartographiques:

Les limites ont été modifiées sur la base de l'occupation du sol 2008 (ONF, 2010) et du scan25 (IGN).

*Se reporter aux pages suivantes de l'atlas cartographique :*

*Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 2*

*Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 3*

## Localisation

### Relations type I/II

### Communes

Iracoubo  
Mana

### Superficie

5226,63 ha

### Altitude(s)

De 0m à 41m

## Commentaire général

La ZNIEFF des Savanes de Mamaribo, Roches Blanches et Flèche (type I), s'étend le long et au nord de la RN1 entre le village Bellevue d'Iracoubo et le fleuve Organabo. Elle constitue ainsi un ensemble de savanes les plus occidentales de Guyane (Roches Blanches, Flèche, Petit et Grand Macoua, Balalou, Organabo), séparées entre elles par une formation forestière dense et basse, typique de la plaine littorale. Ces savanes se trouvent sur d'anciens sols marins consolidés et en grande partie recouverts de sédiments sableux fins datant du Pléistocène. Ces sols sont le plus souvent exondés. L'origine des savanes n'est probablement pas entièrement naturelle. Elle est due à un ensemble de facteurs liés entre eux, d'ordre climatique (saison sèche plus marquée sur la bande côtière), paléoclimatique (témoin des époques plus froides et plus sèches du Pléistocène et de l'Holocène durant lesquelles la Guyane était en partie recouverte de savanes), édaphique (sols peu favorables à une couverture forestière) et anthropique (localisation des communautés amérindiennes d'autrefois et de la population actuelle sur la bande côtière ; maintien de la physionomie des savanes par les feux saisonniers).

Ces savanes sur sol sablo-argileux présentent ainsi divers faciès allant des savanes hautes arbustives (savane Macoua) aux savanes basses herbacées et marécageuses. Elles présentent globalement de grandes étendues d'herbes en touradons de 10 à 30 cm de haut laissant entre eux des plages de sol nu, à l'exception des tapis épars d'une petite plante carnivore, *Drosera capillaris*. Dans ces savanes herbacées, la flore est dominée par des Cypéracées et des Poacées, auxquelles se mêlent principalement des Burmanniacées, Astéracées, Gentianacées, Mélastomatacées, Polygalacées et Lentibulariacées. Ponctuellement, la physionomie est marquée par quelques arbustes nains qui se sont particulièrement bien adaptés aux feux, et émergent du tapis herbacé notamment à proximité des lisières avec les fourrés sclérophylles et la forêt de la plaine côtière. Il s'agit particulièrement de deux espèces de Malpighiacée : *Byrsonima verbascifolia* (" z'oreil d'âne "), sous-arbrisseau nain (nanophanérophyte) de 30 à 60 cm, aux grandes feuilles duveteuses caractéristiques, et de *Byrsonima crassifolia*. Certaines dépressions humides (mares temporaires) de la savane Macoua abritent des populations d'*Isoetes* sp. (ptéridophytes protégés). Sur la savane Roches Blanches, ce cortège floristique compte plusieurs espèces protégées dont les Orchidées *Galeandra stylomisantha*, *Habenaria schwackei*, *Habenaria spathulifera* et *Habenaria lepieurii* en pieds isolés, les fougères *Actinostachys pennula* et *Schizaea incurvata*, et des pieds de l'arbuste *Cissou duarteana*. Sur la savane Grand Macoua, certaines espèces protégées citées précédemment sont également présentes ponctuellement sur la partie de savane basse. De plus, une belle population de la Verbénacée protégée *Stachytarpheta angustifolia* se développe sur les zones plus inondées (espèce aussi inventoriée de manière plus ponctuelle sur les savanes Flèche et Organabo). De par la variation topographique, le faciès de savane basse peut, généralement au pied de l'ancien cordon dunaire (chenier), laisser la place à un faciès de savane inondée voire marécageuse. Sur ces zones, le cortège est constitué d'herbes plus hautes telles que *Heliconia psittacorum*, *Thalia geniculata*, *Canna glauca*, *Hydrolea spinosa*, *Byttneria scabra*... Des affleurements rocheux sont inclus dans cette ZNIEFF, notamment dans la savane Flèche.

Le chenier, délimitant ces savanes au nord, est constitué d'espèces plus classiques. On y retrouve abondamment le palmier Awara, (*Astrocaryum vulgare*) en compagnie d'*Inga* spp, de *Hymenaea courbaril* et de *Licania amapaensis*. *Couroupita guianensis*, l'arbre à boulets de canon, est présent de manière isolée. En arrière plan du chenier et jusqu'à la mangrove littorale, des marais saumâtres, appelés pripri de Mamaribo et pripri Roche, s'étendent sur de grandes superficies. Constitués essentiellement de moucou-moucou (*Montrichardia arborescens*), ils comportent néanmoins des trous d'eau ouverts pouvant offrir des conditions favorables à certaines espèces remarquables aquatiques, comme les utriculaires.

Autour de ces étendues d'herbacées d'eau saumâtre, mais aussi des criques et mares temporaires sous couvert forestier, se développent des formations quasi monospécifiques de palmier-bâche (*Mauritia flexuosa*). Ces milieux d'arrière mangrove sont peu connus, mais ils abritent de belles populations nicheuses d'ara macavouanne (*Ara manilata*) et d'anabate des palmiers (*Berlepschia rickeri*) que l'on retrouve également dans les bosquets au sein des savanes. Ces dernières sont aussi le refuge d'une avifaune typique et bien diversifiée dont notamment les deux espèces les plus rares de Guyane : le tyranneau barbu (*Polystictus pectoralis*) et le pipit jaunâtre (*Anthus flavescens*). Dans les secteurs les plus humides, on note la présence du butor mirasol (*Botaurus pinnatus*).

Enfin, la savane Grand Macoua est reconnue pour son intérêt herpétologique en constituant une des rares localités de la rainette *Phyllomedusa hypochondrialis* sur le littoral. Elle abrite un cortège de reptiles de savanes tout à fait préservé et parmi les plus diversifiés des savanes de Guyane avec notamment les lézards *Kentropyx striata* et *Anolis auratus* qui atteignent ici des densités remarquables, le serpent *Phimophis guianensis* ainsi que la tortue charbonnière (*Chelonoidis carbonaria*).

A ces intérêts botaniques et faunistiques s'ajoute un intérêt paysager certain avec la proximité de l'océan et les bosquets de palmiers-bâches épars qui rompent la monotonie de ces étendues de savanes.

### Bilan des connaissances

|                    |                      |                       |                  |
|--------------------|----------------------|-----------------------|------------------|
| Mammifères: Faible | Reptiles: Moyen      | Ptéridophytes: Faible | Champignons: Nul |
| Oiseaux: Faible    | Insectes: Nul        | Bryophytes: Nul       | Algues: Nul      |
| Amphibiens: Faible | Phanérogames: Faible | Lichens: Nul          | Habitats: Faible |
| Poissons: Nul      |                      |                       |                  |

### Critères de délimitation

La délimitation est basée sur les critères suivants :

- Formations végétales, étages de végétation
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)
- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

La ZNIEFF est limitée de la manière suivante :

N: La limite nord correspond à la limite avec les milieux côtiers de mangroves et vasières, i.e. la limite sud de la ZNIEFF « Mangroves et vasières du Maroni à l'Iracoubo ».

W: La rive droite de l'Organabo délimite l'ouest de la ZNIEFF.

S: Au sud, d'ouest en est, la limite suit l'ancien tracé de la Nationale 1 entre le pont de l'Organabo et l'intersection avec l'actuel tracé, puis il suit la RN1 jusqu'au lieu-dit Anton. Au niveau de ce lieu-dit, la limite va englober la savane Macoua entre les points A et B. Jusqu'à l'intersection avec le chemin de Mamaribo, la limite va longer la RN1, où la ZNIEFF va englober la portion de savane au sud de la route entre les points C et D. Au lieu-dit Mamaribo, la limite emprunte l'ancien tracé de la RN1 jusqu'à sa dernière intersection avec le nouveau tracé, environ 350m avant la crique Morpio. 150m après la crique Morpio (point E), la limite contourne une zone dégradée pour longer à nouveau la RN1 jusqu'au lieu-dit Mopio où la limite englobe les savanes inondables Eloge et Mathieu jusqu'à la piste de Rococoua. Au 2e virage (point F), la limite rejoint la savane Bellevue, l'englobe et rejoint la RN1 au Pont Léon. En excluant le lieu-dit Bellevue, la limite longe la RN1 en incluant la savane située au sud (entre les points G et H) jusqu'à la crique Sedan.

E: La zone est limitée par la rive gauche de la crique Sedan.

Coordonnées de points mentionnés (WG84, UTM 22 nord):

A (230935m; 613079m) - B (232188m; 612690m) - C (2379660m; 610455m) - D (238500m; 610181m) - E (245562m; 607390m) - F (247675m; 605134m) - G (249529m; 606291m) - H (250008m; 606621m)

### Compléments descriptifs

#### Typologie des milieux

Bords de routes et de pistes  
Cultures extensives ou traditionnelles  
Dalles rocheuses des savanes côtières  
Forêts denses et hautes de terre ferme de basse altitude  
Forêts plus ou moins denses et basses de terre ferme de basse altitude  
Forêts ripicoles

#### Géomorphologie

Affleurement rocheux  
Plaine, bassin

Mangroves adultes  
Marais tropicaux d'eau douce herbacés et prairies inondables et humides de basse altitude de Guyane  
Marais tropicaux saumâtres herbacés de Guyane  
Prairies et savanes herbacées  
Savanes guyanaises  
Végétations rudérales basses héliophiles à Mimosa pudica, M. pigra, Dioclea violacea, Merremia macrocalyx, Borreria verticilata, Mariscus ligularis

### Statuts de propriété

Domaine communal  
Domaine de l'état  
Indéterminé  
Propriété privée (personne physique)

### Mesures de protection

Conventions internationales  
Convention de RAMSAR (zones humides)  
Protections contractuelles et diverses  
Parc Naturel Régional  
Protections réglementaires nationales  
Réserve naturelle nationale  
Forêt domaniale  
Arrêté Préfectoral de Biotope

### Facteurs d'évolution

Pratiques agricoles et pastorales  
Ecobuage (avéré)  
Pâturage (possible)  
Mises en culture, travaux du sol (possible)  
Pratiques liées aux loisirs  
Chasse (avéré)

### Critères d'intérêt

Autres intérêts de la zone  
Géomorphologique  
Paysager  
Intérêts fonctionnels  
Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales  
Intérêts patrimoniaux  
Faunistique  
Reptiles  
Mammifères  
Oiseaux  
Amphibiens

### Sources de données

Bibliographie: AUBLET2, 2001 - AUBLET2, février 2001.  
Bibliographie: AUBLET2, 2001 - AUBLET2, juillet 2001.  
Bibliographie: DIREN Guyane, 1997 - Fichier ZNIEFF/ Faune informatisé.  
Bibliographie: GASC J.P., 1990 - Les lézards de Guyane. Ed. Chabaud. 76 p., 50 photos couleurs.  
Bibliographie: GROUPE d'ETUDE et de PROTECTION des OISEAUX de GUYANE, 2001 - Base de données Alapi.  
Bibliographie: Hequet V., Blanc M., Tostain O., Deville T., Gombauld P., 2002 - Connaissance et conservation des savanes de Guyane. IFRD-WWF Guyane  
Bibliographie: STARACE F., 1998 - Guide des Serpents et Amphisbènes de Guyane. Ed. Ibis Rouge. 449 p.  
Collection: Base AUBLET2, Herbier de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013  
Collection: Données association Kwata - 2010  
Collection: GEPOG - Base de donnée Alapi  
Informateur: Boudrie M.  
Informateur: GERAUX Hubert  
Informateur: GOGUILLON Bertrand, CAYATTE Marie-Laure  
Informateur: Kévin Pineau / Biotope  
Informateur: MARTY Christian  
Informateur: TOSTAIN Olivier, GERAUX Hubert

## Listes d'espèces au 23/12/2014

## ==&gt; Nombre espèces déterminantes: 54

/

*Acisanthera bivalvis* (Aubl.) Cogn.  
*Actinostachys pennula* (Sw.) Hook.  
*Aeschynomene pratensis* Small var. *caribaea* Rudd  
*Bulbostylis conifera*  
*Bulbostylis juncooides* (Vahl) Kük. ex Osten  
*Bulbostylis truncata* (Nees) M.T. Strong  
*Byttneria scabra* L.  
*Eriosema violaceum*  
*Galeandra styllomisantha*  
*Galeandra styllomisantha* (Vell.) Hoehne  
*Habenaria schwackei* Barb. Rodr.  
*Habenaria spathulifera* Cogn.  
*Helicotropis linearis* (Kunth) A. Delgado var. *linearis*  
*Indigofera microcarpa*  
*Manihot esculenta* Crantz subsp. *flabellifolia* (Crantz) Cif.  
*Myrcia tomentosa* (Aubl.) DC.  
*Pagamea guianensis* Aubl.  
*Panicum olyroides*  
*Phyllanthus hyssopifolioides* Kunth  
*Richardia grandiflora* (Cham. & Schltdl.) Steud.  
*Sauvagesia rubiginosa* A. St.-Hil.  
*Schizaea incurvata*  
*Schwenckia americana* L.  
*Syngonanthus umbellatus* (Lam.) Ruhland  
*Tetracera asperula* Miq.

## /Equisetopsida

*Habenaria leprieuri*

## Animalia/Amphibia

*Dendropsophus* sp. 1  
*Hypsiboas raniceps*  
*Phyllomedusa hypochondrialis*  
*Rhinella granulosa*

## Animalia/Aves

*Amazilia chionopectus*  
*Anthus lutescens*  
*Ara manilata*  
*Ardea cocoi*  
*Berlepschia rikeri*  
*Botaurus pinnatus*  
*Cairina moschata*  
*Caracara cheriway*  
*Circus buffoni*  
*Donacobius atricapillus*  
*Elaenia cristata*  
*Polystictus pectoralis*  
*Rostrhamus sociabilis*  
*Sturnella magna*  
*Zenaida auriculata*

## Animalia/Reptilia

*Chelonoidis carbonaria*  
*Cnemidophorus lemniscatus*  
*Kentropyx striata*  
*Norops auratus*  
*Phimophis guianensis*

## Plantae/Dicotyledones

*Stachytarpheta angustifolia*

## Plantae/Equisetopsida

*Scleria hirtella*

## Plantae/Monocotyledones

*Cleistes tenuis*  
*Habenaria sprucei*

## ==&gt; Nombre espèces non déterminantes: 14

/

*Chamaecrista fagonioides*  
*Cissus Duarteana*  
*Lepidodactylus groupe wagneri*  
*Pseudis paradoxus*  
*Scinax nebulosa*

## Animalia/Amphibia

*Dendropsophus leucophyllatus*  
*Dendropsophus minutus*

## Animalia/Aves

*Buteogallus meridionalis*  
*Crypturellus cinereus*  
*Psarocolius decumanus*

## Animalia/Mammalia

*Myrmecophaga tridactyla*  
*Saguinus midas*

## Animalia/Reptilia

*Chelonoidis denticulata*  
*Mesoclemmys gibba*

